



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2024/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 26/06/2024 – Délibération A6 N°24-038  
7-5 Subventions

**AN 2024**  
**24-038**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 26 juin** à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

#### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. Thierry RIHOUEY, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Carlos SOARES, procuration à Mme Laurence DENAND  
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Mario MANCUSO, procuration à M. Didier JAHIER  
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS  
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

#### **Absent excusé :**

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

#### **Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

19/06/2024

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	26
Votants	32

#### **DATE D’AFFICHAGE :**

19/06/2024

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE À L'OCCE DE L'ÉCOLE LOUIS PERGAUD ÉLÉMENTAIRE POUR LE PROJET "NON AU HARCÈLEMENT 2024"**

**Le Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20240626-DEL24\_038-D

Considérant le travail mené depuis le début de l'année scolaire par deux classes de l'école Louis Pergaud élémentaire autour du thème du harcèlement et leur participation au programme pHARe, programme de l'Éducation Nationale de lutte contre le harcèlement,

Considérant que dans ce cadre, ces classes ont participé au prix "Non au harcèlement 2024", dans la catégorie "prévention du harcèlement", organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, ayant pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement en milieu scolaire à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo,

Considérant que les élèves des deux classes de l'école Louis Pergaud élémentaire ont ainsi produit une vidéo, qu'ils ont envoyée au mois de janvier dernier au ministère précité,

Considérant que le 10 juin prochain sera remis le "Prix coup de cœur académique" au projet "Non au harcèlement 2024", au Lycée Saint-Exupéry à Mantes-La Jolie,

Considérant que les deux classes de l'école Louis Pergaud élémentaire souhaitent participer à cette remise, au cours de laquelle quatre élèves de l'école feront un discours pour présenter leur projet, et qu'à ce titre la directrice de l'école sollicite une subvention pour financer les frais de transport (en train) et de repas pour l'ensemble des élèves et des adultes accompagnants - soit 52 personnes au total - d'un montant de 500,00 euros,

Considérant que la Ville soutient le projet de cette école, la prévention et la lutte contre le harcèlement étant fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Affaires Scolaires, Péri-scolaire et Petite Enfance du 25 juin 2024,*

*Après avoir entendu l'exposé de Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Scolaires, au Péri-scolaire et à la Petite Enfance.*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),**

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'OCCE de l'école Louis Pergaud élémentaire, d'un montant de 500,00 euros, pour le projet "Non au harcèlement 2024"
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget communal,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à faire procéder au mandatement,



Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance



*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*

Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 02/07/2024  
Et publié le 02/07/2024



Gilles LÉCOLE  
Maire d'Aubergenville